

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 02/12/15

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : 078-227806460-20151127-lmc189409-DE-1-1

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 27 novembre 2015

**POLITIQUE B08 AIDER AU DÉVELOPPEMENT ET SOUTENIR LA
DYNAMIQUE YVELINOISE DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE****RAPPORT D'ORIENTATION DE LA POLITIQUE "YVELINES,
PARTENAIRES DU DÉVELOPPEMENT" POUR LA PÉRIODE 2015-2020**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil général du 23 mars 2007 créant la politique « Yvelines, partenaires du développement »,

Vu la délibération du Conseil général du 8 juillet 2011 « Yvelines, partenaires du développement – un point d'étape »,

Vu la délibération du Conseil général du 10 octobre 2014 relative à l'adhésion du Département des Yvelines au GIP « Yvelines coopération internationale et développement »,

Vu le rapport du Président du Conseil départemental,

Sa Commission des Finances, des Affaires européennes et générales entendue,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le rapport d'orientation de la politique « Yvelines, partenaires du développement » pour la période 2015-2020, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

DIT que les attributions consultatives de la Commission coopération internationale (pilotage des accords de coopération décentralisée, supervision des activités d'Yvelines coopération internationale et développement) sont reconduites pour la période 2015-2020.

Rapport d'orientation pour la politique
« Yvelines, partenaires du développement »
Période 2015-2020

En 2007, le Conseil général des Yvelines a adopté les lignes fondatrices d'une politique en faveur des initiatives de solidarité internationale, intitulée « Yvelines, partenaires du développement ».

Dotée par le Conseil d'une contribution budgétaire significative équivalent à un euro net par an et par habitant, cette politique exprime à la fois la vision et l'appréhension par l'institution départementale des phénomènes globaux de natures sociale, environnementale et économique à l'échelle mondiale, dont les répercussions se font sentir en France et sur notre territoire ; la mémoire d'un passé et la conception d'un avenir dans lesquels la France occupe une place géopolitique particulière ; et sa préoccupation à prendre en compte les attentes des populations d'origine étrangère installées dans les Yvelines, qui demeurent attachées avec force aux conditions de vie de leurs parents restés au pays.

Ce rapport d'orientation s'inscrit dans la continuité des lignes adoptées en 2007, mises à jour en 2011, tout en prenant en considération l'évolution du cadre de l'action extérieure des collectivités locales (I) et le bilan de la politique sur la période précédente (II), permettant ainsi de proposer de nouvelles orientations stratégiques et des modalités de mise en œuvre pour la période 2015-2020 (III).

I. LE CADRE DE L'ACTION EXTERIEURE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

a. Son environnement conceptuel.

Bien qu'elles ne soient pas reconnues comme sujet de droit international, les collectivités locales mettent en œuvre des actions internationales, sous couvert de leurs Etats respectifs, dans différents domaines. Ce phénomène s'accroît ces dernières décennies dans un contexte marqué par la prise de conscience mondiale que la pauvreté est à l'origine des principaux déséquilibres qui affectent la stabilité et l'avenir de la planète (i), par la compétition dans laquelle, plus que les Etats, les territoires locaux se trouvent confrontés entre eux pour la captation de ressources économiques devenues très mobiles (ii), et par la mondialisation des échanges et des cultures, qui marque d'une empreinte durable la conception de la citoyenneté des Français (iii).

- (i) Bien que faite cause mondiale en 2000 à l'occasion du Sommet du Millénaire des Nations Unies, la lutte contre la pauvreté pour laquelle la communauté internationale s'était pour la première fois rassemblée autour d'objectifs communs (« Objectifs du millénaire pour le développement ») en se donnant une échéance de 15 ans, n'a pas suffisamment porté ses fruits à l'heure de son bilan. Certes, 700 millions de personnes sont passées au-dessus de la ligne définissant l'extrême pauvreté fixée à 1,25USD/jour ; près de 2,3 milliards de personnes ont obtenu un accès amélioré à l'eau potable entre 1990 et 2015 ; 90% des enfants des pays en développement fréquentent désormais l'école primaire (sans achever tout le temps leur cycle, cependant), et le taux de mortalité maternelle est passé de 380 à 210 décès pour 100 000 naissances vivantes. Mais limitée dans ses ambitions initiales (« diminuer de moitié la pauvreté mondiale »), cette cause n'a pas obtenu tous les financements promis (doublement de l'aide publique au développement) et les

efforts n'ont pas été également distribués sur la planète, seules les zones géographiques ayant connu une forte croissance économique ayant véritablement atteint les résultats fixés. Malgré ces progrès, la pauvreté globale n'est toujours pas en extinction : près de 4 milliards de personnes selon la Banque mondiale vivent avec un revenu inférieur à 2USD par jour.

Cette pauvreté latente et durable génère des tensions et des risques qui n'affectent pas seulement les pays du Sud. Elle est ainsi l'un des principaux facteurs explicatifs des migrations internationales, et celui le plus déterminant pour les migrations des pays du Sud vers les pays développés. L'OCDE estime le nombre de migrants du Sud résidant dans les pays développés à près de 82 millions. Si la majeure partie de ces migrations s'effectue dans un cadre légal et dans l'intérêt bien compris des pays d'accueil (migrants qualifiés, substitut à la main d'œuvre nationale non qualifiée, renouvellement des actifs dans des pays à la population nationale déclinante...), une partie moins importante mais bien plus visible s'opère dans un cadre informel, impliquant des mafias et rappelant la traite ancienne, et dont les drames notamment en Méditerranée font régulièrement la une de l'actualité. Outre l'impact en matière de vies humaines, ces migrations non choisies, et non maîtrisées, alimentent dans nos sociétés des débats aux accents populistes qui ne sont pas sans conséquences sur nos identités et nos valeurs fondamentales.

La pauvreté est aussi au centre des déficits de gouvernance et de démocratie dont souffrent les pays du Sud : un faible niveau d'éducation, couplé à l'insatisfaction récurrente des besoins de base et l'absence de perspective d'amélioration à court terme des conditions de vie, font le jeu de régimes ou de mouvements autoritaires aux discours facilement accusateurs. En raison de la faiblesse des contre-pouvoirs critiques que constituent les médias libres et les organisations de la société civile, les politiques à courte vue se développent sur fond de corruption, alimentant le rejet du système institutionnalisé perçu comme tourné vers l'enrichissement de ses membres et incapable de répondre aux aspirations de celles-ci, et l'adhésion à des thèses de plus en plus radicales qui ont beau jeu de tourner cette frustration contre la démocratie, et d'une manière générale, contre les valeurs de l'Occident. C'est sans aucun doute dans la situation de pauvreté durable qu'il faut trouver les causes premières du basculement d'une partie de plus en plus importante de la population mondiale dans le camp de ceux qui prônent les solutions les plus radicales, qui aujourd'hui constituent une menace de premier ordre pour la sécurité mondiale, y compris, et l'actualité l'a récemment démontré, en frappant en plein cœur des pays développés.

Mais la pauvreté, on le voit dans le cas des économies émergentes, n'est pas une fatalité indélébile. Toutefois, les stratégies de sortie de la pauvreté mises en œuvre dans les pays en développement, souvent fondées sur l'industrialisation du tissu économique et l'exploitation à plus grande échelle des ressources naturelles, ont en commun de s'appuyer sur une croissance à forte teneur en carbone : énergies fossiles abondantes et bon marché, développement massif des modes de transport individuels, non-prise en compte des effets du développement industriel sur l'environnement... Certes, les pays aujourd'hui riches ont connu ce stade de développement avant de chercher à en contenir les nuisances à travers les politiques de développement durable. Mais à cette époque, la Terre était capable d'absorber ce niveau de destruction, pour 300 à 500 millions d'habitants concernés. S'il est bien entendu inconcevable d'empêcher les pays du Sud de mener leur propre développement, quelle Terre pourrait supporter l'accès de 1,3 milliard de Chinois, d'1,1 milliard d'Indiens et d'1 milliard d'Africains à la voiture individuelle et à un mode de vie et de consommation comparable à celui que nous connaissons ? Dans les conditions actuelles, la croissance indispensable des pays pauvres ne conduirait qu'à l'appauvrissement généralisé de tous.

- (ii) La mondialisation économique est à la fois un mélange d'opportunités et de menaces. L'abaissement des coûts des transports a tout d'abord conduit à une nouvelle division mondiale du travail dans laquelle les pays développés ont perdu, au profit des pays émergents, les industries manufacturières à faible teneur en travail qualifié. La France a ainsi perdu près de 2 millions d'emplois dans les industries de biens de consommation depuis 1980, tandis que les importations en provenance des pays émergents passaient de 1,1% à 4,1% du PIB : selon une étude publiée en 2010, 40% des emplois industriels perdus trouveraient leur cause dans la substitution par les importations depuis les pays émergents. Plutôt que d'adopter une attitude défensive basée sur des mesures de nature protectionniste, ou de se placer sur le terrain de la concurrence avec ces économies qui n'aurait pu conduire qu'à la destruction du modèle social pour se situer aux mêmes conditions d'emplois pratiquées dans ces pays, les territoires ont pu opter pour des stratégies de spécialisation économique dans des secteurs à forte valeur ajoutée et à grande technicité, laissant à chacun ses avantages comparatifs, tout en misant sur la qualité de leur environnement et de leur cadre de vie pour attirer des investissements directs étrangers. C'est la voie notamment suivie par les Yvelines, dont on peut rappeler le classement parmi les 10 villes et régions européennes du futur établi par le magazine anglais *Foreign Direct Investment*. Ce n'est plus, principalement, envers les pays émergents mais plutôt envers d'autres territoires des économies développées que se situe désormais la concurrence pour capter ces flux d'investissement.

Cette spécialisation, parfois dans des secteurs de niche, et la forte concentration capitaliste sur de petits territoires des éco-systèmes de production spécialisés, implique une approche mondiale de la demande pour rentabiliser les investissements consentis : Toulouse et Chicago sont ainsi en compétition pour renforcer leur pouvoir d'attractivité dans le domaine de la construction aéronautique. Conquérir des marchés, pour les entreprises, partout dans le monde devient ainsi un impératif pour préserver les emplois locaux, ce à quoi les collectivités en particulier sont sensibles. Le commerce extérieur fortement déficitaire de la France incite à encourager les entreprises à se développer en gagnant de nouveaux marchés à l'international : l'évolution de l'économie des pays émergents, d'une croissance essentiellement tirée par les exportations à une croissance s'appuyant sur une demande interne de biens de consommation, offre des perspectives de ce point de vue particulièrement intéressantes : de nombreux pays développés l'ont bien compris et ont mis au point des organisations capables de fédérer et de projeter à l'extérieur pouvoirs publics et entreprises, quand certains pays vont même jusqu'à lier leur aide internationale à des marchés conclus au profit de leurs entreprises nationales. C'est en tout cas, à moindre échelle, le sens de la réforme du secteur public français de l'aide à l'export, autour de l'agence Business France, et de l'inflexion donnée à l'action extérieure conduite par le Ministère français des affaires étrangères désireuse de mieux coordonner celle-ci avec les intérêts des entreprises en mettant en œuvre une « diplomatie économique ». La France dispose pour cela de nombreux atouts, comme son capital de sympathie et sa présence historique en Afrique, ou plus largement le réservoir de demande que constitue l'aire francophone.

- (iii) Malgré des sondages qui relèvent constamment une certaine crainte des Français à l'égard de la mondialisation, qui reflète toutefois avant tout les craintes plus profondes à l'égard de l'emploi, la population française est dans son ensemble et avec régularité depuis 10 ans en accord avec les principes de l'aide publique au développement, comme le démontrent les sondages biennaux commandés par l'Agence française de développement : ils sont 87% en 2013 à en approuver la légitimité et l'utilité. Cette tendance confirme une certaine générosité vers l'extérieur de nos compatriotes, dont les collectes de dons pour les différentes urgences humanitaires sont les

indices, avec plutôt une certaine fermeture sur la question de l'accueil des migrants : le soutien aux pays en développement est un devoir qui se traduit par des actions là-bas, mais pas en France. L'attrait pour les expériences à l'étranger chez les jeunes est également une tendance de fond, qu'il s'agisse de stages ou d'emplois à l'étranger ou d'expériences plus hybrides sous le statut de volontaire de solidarité internationale ou en service civique : 10 à 15 000 jeunes vivent chaque année une expérience de volontariat international. Ils sont par ailleurs nombreux à s'engager dans les 40 000 associations environ qui travaillent dans le domaine de la solidarité internationale. Dans les collèges, dans les lycées, les actions parascolaires destinées à favoriser une éducation à la citoyenneté mondiale se multiplient aujourd'hui, sous l'influence notamment des directives adoptées par le Ministère de l'éducation nationale, répondant ainsi à une demande d'information exprimée par la jeunesse pour laquelle communiquer et voyager à travers le monde n'a jamais été aussi simple.

Installés en France récemment ou depuis plusieurs générations, les populations d'origine étrangère sont également un public fortement et naturellement sensible aux questions soulevées par la solidarité internationale. Outre leur engagement dans des associations, souvent dédiées à un village avec lequel elles maintiennent des liens, et qui peuvent prendre en charge tant des questions de solidarité familiale (caisses de secours, allocation de rentrée scolaire), de deuil (rapatriement des corps) ou d'intérêt collectif (construction d'équipements et d'infrastructures à caractère public), ils contribuent individuellement à l'économie domestique des pays par les transferts de fonds qu'ils adressent à leurs familles restées au pays : en 2010, le Ministère de l'intérieur estimait par exemple les montants transférés vers l'Afrique par les migrants en France à près de 8 milliards d'euros.

La coopération internationale peut ainsi servir des objectifs de politiques publiques locales notamment en matière d'éducation des jeunes et de formation de l'esprit citoyen, dont les collectivités se préoccupent généralement à travers des actions en milieu scolaire ou en direction de la vie associative ; ou encore l'insertion des personnes d'origine étrangère dans la société française et, plus globalement, la construction d'une cohésion sociale entre les différentes composantes de la société, qui se révèle particulièrement importante dans les territoires où des identités multiples se côtoient.

Dans ce cadre conceptuel très large, les collectivités locales des pays du Sud et du Nord se trouvent bien souvent en première ligne : elles sont responsables de la mise à disposition des services de base aux populations (eau, électricité, éducation, santé...) et leur réussite à lutter contre la pauvreté durable dans des contextes souvent difficiles serait un moyen d'ancrer solidement les principes de la démocratie en démontrant leur efficacité concrète à soulager les problèmes quotidiens. Elles se situent par ailleurs en interface directe avec les entreprises de leur territoire et tentent de leur apporter accompagnement et cadre propice à leur activité pour préserver leur compétitivité et favoriser la création locale de richesse et d'emploi. Elles se trouvent enfin au contact des jeunes, des migrants, des citoyens qui expriment leur volonté de mieux connaître le monde et de contribuer par des actions collectives à davantage de solidarité, prolongement de leur façon de vivre une citoyenneté englobante et généreuse.

b. Son cadre juridique.

S'inscrivant dans la continuité du mouvement de jumelage né après la Guerre, et qui s'était élargi aux collectivités africaines formées après les indépendances, la coopération extérieure des collectivités

locales s'est d'abord développée dans un environnement de tolérance bienveillante de la part de l'Etat français, avant d'être officiellement consacrée par la loi du 6 février 1992 sous la notion de « coopération décentralisée », dont le contenu sera assoupli par la loi du 25 janvier 2007.

Transposée dans le Code général des collectivités territoriales (articles L1115-1 et suivants), elle autorise formellement les collectivités françaises à signer des conventions de coopération avec des autorités locales étrangères en vue de la réalisation d'action d'intérêt commun, d'aide au développement ou d'interventions d'urgence humanitaire, en mobilisant des ressources sur leur budget général par dérogation au principe de l'intérêt local auquel sont soumises les collectivités.

Ces dispositions seront complétées par des lois autorisant les collectivités locales et leurs groupements, dépositaires des compétences en matière d'approvisionnement en eau potable, d'assainissement, d'approvisionnement en énergie et de gestion des déchets, à prélever sur les budgets de ces services des ressources dans une proportion limitée à 1% pour les consacrer à des actions de solidarité internationale.

Malgré ces dispositions plutôt favorables, la coopération internationale des collectivités restait limitée par plusieurs facteurs : seules des autorités locales étrangères pouvaient bénéficier de partenariats avec des collectivités françaises, ce qui excluait l'établissement de relations durables avec d'autres types d'acteurs des secteurs de l'économie, de la culture, ou de l'enseignement par exemple ; d'autre part, les collectivités étaient autorisées à « faire », alors qu'une partie significative de leur aide consiste à « faire faire » de la solidarité internationale en attribuant des aides aux associations locales.

La loi du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale est venue élargir et assouplir ces dispositions, en tenant compte finalement des pratiques développées par les collectivités.

Le rapport d'orientation annexé à la loi pose tout d'abord le principe d'une complémentarité des acteurs du dispositif français de l'aide publique au développement : l'Etat et ses agences, mais aussi les ONG, les entreprises et les collectivités territoriales, ont chacun une légitimité et une spécificité dans la contribution française à une mondialisation plus juste et plus durable. Dans un paysage institutionnel où la décentralisation s'impose partout comme une norme, les collectivités se trouvent en effet au centre de plusieurs enjeux mondiaux auxquels la France accorde sa priorité : la gestion des aires urbaines, l'accès aux services de base (éducation, santé, eau et assainissement, énergie..), la promotion et l'ancrage de la démocratie et de la bonne gouvernance. Les collectivités françaises peuvent dès lors mobiliser leur expérience et leur technicité apprise depuis 200 ans de gestion locale, et participer significativement à la stratégie d'influence française grâce à leurs capacités à se positionner dans une relation de proximité avec les populations étrangères, sur des territoires parfois délaissés par les plus grosses institutions. Elles constituent également un relais efficace et apprécié pour leur faculté à toucher les populations françaises et à expliquer les enjeux de la coopération à leurs administrés.

Désormais dénommée « action extérieure des collectivités territoriales », la compétence des collectivités est formulée de la manière suivante : « *Dans le respect des engagements internationaux de la France, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire* ». Sont ainsi levés les deux obstacles liés à la formulation précédente : les collectivités peuvent « soutenir » d'autres acteurs de la solidarité internationale, à défaut de les mettre

en œuvre ; et ces actions peuvent avoir pour simple but la « coopération », qu'elle soit à caractère culturel, éducatif ou économique. Les relations avec les autorités locales étrangères sont toujours mentionnées, mais ne sont plus exclusives.

c. L'engagement des collectivités françaises en chiffres.

L'aide publique au développement de la France représente environ 9 milliards d'euros chaque année, dont la plus grande partie relève de l'opérateur privilégié de l'Etat l'Agence française de développement (AFD) et du Ministère des finances (annulation de dettes). Il est difficile de connaître précisément l'ampleur de l'action extérieure des collectivités locales : si celles-ci sont tenues de déclarer leur aide publique chaque année, peu le font, et celles qui le font ne déclarent pas les sommes consacrées à d'autres types d'action extérieure comme la promotion économique, les échanges universitaires ou la coopération culturelle.

Cités Unies France, association qui coordonne le mouvement des collectivités françaises engagées en coopération décentralisée, évalue à 5 000 le nombre de collectivités françaises engagées en coopération ou en jumelage, touchant 13 000 collectivités étrangères (dont une majorité en Europe et en Amérique du Nord), qui y consacrent environ 230 millions d'euros chaque année (principalement en faveur des pays africains), soit 2,6% du montant de l'aide publique au développement de la France.

II. BILAN DE LA PERIODE 2011-2015

a. Une période de consolidation et de densification.

La période 2007-2011 avait été celle de la création et de la montée en puissance de la politique « Yvelines, partenaires du développement » : dans le bilan présenté à l'Assemblée départementale le 8 juillet 2011, 9 accords de coopération décentralisée dans six pays (Bénin, Congo, Liban, Maroc, Sénégal, Togo) étaient en vigueur, 54 conventions avec des acteurs yvelinois avaient été signées, et deux éditions des Assises départementales et deux campagnes Microdons⁷⁸ avaient été organisées. Au total, 3,4 millions d'euros avaient été dépensés jusqu'à la fin de l'année 2010, soit un peu plus de 850 000€ par an.

Sur la période 2011-2014, le périmètre de coopération décentralisée a évolué significativement : si 8 accords sur 9 ont été reconduits, 1 ne l'a pas été (Région de Rabat au Maroc) et 2 nouveaux ont été conclus (Mali). La liste des accords en vigueur fin 2014 est la suivante : Groupement intercommunal du Mono (Bénin), Département de la Cuvette (République du Congo), Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftough (Liban), Cercle de Kadiolo (Mali), Cercle de Kolokani (Mali), Région de Matam (Sénégal), Département de Podor (Sénégal), Préfecture des Lacs (Togo), Préfecture de Blitta (Togo) et Commune d'Anèho (Togo).

Le soutien aux acteurs yvelinois sur cette période s'est stabilisé à un volume correspondant plus ou moins à une quinzaine de nouvelles conventions signées chaque année et un stock permanent d'une cinquantaine de conventions en cours. Sur les trois dispositifs de subvention existants fin 2010, deux ont perduré avec des ajustements (« Programme pluriannuel de développement local », conventions sur trois ans, et « Micro-projet de développement local », convention sur un an) tandis que le dispositif spécifique aux associations de migrants, intitulé « Solidarité migrants » et qui avait permis de financer 32 projets pour un montant total de 850 000€ de subvention, n'a pas été reconduit en 2013, malgré une

évaluation positive, en raison de la non-reconduction de la subvention que le Ministère de l'immigration, de l'identité nationale et du développement solidaire avait accordé fin 2008 pour trois ans (changement de gouvernement et réaffectation des attributions de ce ministère au Ministère des affaires étrangères). Entre 2010 et 2014, 63 nouveaux partenariats ont été conclus par le Département, pour un montant de 950 000€ de subventions versées à ce jour (certaines conventions sont encore en cours), représentant un montant total de projets de 6,9 millions d'euros. Par ailleurs, le soutien aux acteurs yvelinois s'est enrichi d'une offre de formation leur permettant d'acquérir des compétences en matière de montage de projets et de recherche et gestion de subvention (2013), et d'un dispositif d'accompagnement renforcé pour les associations les moins expérimentées et qui peuvent rencontrer des difficultés d'ordre administratif pour accéder aux subventions (2014).

Sur le plan de l'animation du territoire, le Département a continué à organiser chaque année des Assises, célébrant ses liens avec le Bénin (2011), le Liban (2012), le Mali (2013) et le Congo (2014). Les campagnes Microdons⁷⁸ se sont poursuivies également, le nombre d'associations participantes s'accroissant chaque année, malgré un tassement constaté des dons collectés auprès du grand public. La structuration du réseau des acteurs yvelinois s'est améliorée grâce à la mise en place d'une rubrique dédiée à la politique sur le site internet du Département (www.yvelines.fr/coopinter) et une lettre d'information publiée chaque semaine et diffusée aux acteurs identifiés.

Enfin, à titre exceptionnel, un projet ponctuel a été engagé en 2014 avec la Région de Mopti (Mali), en partenariat notamment avec la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et l'association Action Mopti, pour tenter d'atténuer les effets du conflit interne que le Mali a traversé en 2012-2013 en appuyant la relance de l'économie locale.

Au plan financier, 5,985 millions d'euros ont été dépensés et 1,606 million d'euros de recettes (subventions européennes et nationales) ont été enregistrées, ce qui représente environ 1,1 million d'euros de dépenses nettes par an, et qui reste ainsi en moyenne inférieur au budget d'objectif fixé à 1€ net par an et par habitant.

	2011	2012	2013	2014
Dépenses	1 139 638 €	1 638 668 €	2 049 300 €	1 157 444 €
Recettes	195 875 €	589 933 €	468 115 €	352 607 €
Solde net	943 763 €	1 048 735 €	1 581 185 €	804 837 €
€net/habitant	0,65 €	0,72 €	1,09 €	0,56 €

NB : sur la base de 1 450 000 habitants

En termes de moyens humains, la politique s'est appuyée sur une Commission consultative spécialisée, la Commission coopération internationale, composée de 8 élus et présidée jusqu'à mi-2014 par Jean-Marie TETART, et sur une équipe de 3 agents de niveau A (1 seul jusqu'à fin 2011), rattachée au Cabinet du Président. Depuis, cette Commission est présidée par Alexandre JOLY.

Indépendamment du bilan chiffré et quantitatif de la politique « Yvelines, partenaires du développement », il est intéressant de se pencher sur la mise en œuvre de la politique et en quoi cette phase 2011-2014 a été importante pour consolider celle-ci et le Département en tant qu'acteur majeur de la coopération internationale en Yvelines et en France. A ce titre, la délibération-cadre adoptée le 8 juillet 2011, couvrant la période 2011-2015, identifiait plusieurs voies d'amélioration de la politique, dont les résultats peuvent être examinés :

- Cohérence et lisibilité des accords de coopération. La phase de création avait débouché sur l'identification d'une multitude de projets ponctuels, correspondant aux besoins exprimés par les collectivités partenaires, mais sans cohérence entre eux ni perspectives de moyen terme. Depuis 2011, et notamment à l'occasion du renouvellement des conventions-cadre avec chacune des collectivités, un effort pour concentrer les actions dans un ou deux secteurs a été réalisé avec les collectivités partenaires, les actions pouvant ainsi se déployer au fur et à mesure dans le cadre d'une vision sectorielle du secteur concerné. Tous les accords ont suivi cette logique : GI-Mono (secteur des déchets), Cuvette (entretien des infrastructures publiques), Kesrouan-Ftouh (tourisme), Kadiolo (jeunesse), Kolokani (agriculture), Matam (eau), Podor (déchets), Blitta (agriculture), Lacs (lecture publique) et Anèho (assainissement et formation technique et professionnelle). Le financement des actions suit une logique de programmes pluriannuels, permettant ainsi d'accompagner les collectivités partenaires dans la formulation d'une vision à moyen terme et l'accumulation d'une expérience technique spécifique liée au secteur ;

- Qualité des projets. La Charte yvelinoise pour la qualité des projets de solidarité internationale, adoptée également le 8 juillet 2011, a été un levier pertinent et bien compris par les partenaires du Département, davantage du côté des acteurs yvelinois que des collectivités étrangères partenaires cependant. La qualité des dossiers de subvention présentée par les acteurs yvelinois a été nettement améliorée, grâce en particulier aux formations qui leur ont été prodiguées. Le Département a poursuivi et amplifié le suivi de ses accords de coopération décentralisée par des volontaires de solidarité internationale, allant jusqu'à en recruter 4 (Bénin, Congo, Sénégal, Togo). Les actions d'évaluations, initiées en 2010 et 2011 dans le cadre de marchés publics, ont été également reconduites : au Bénin et au Togo, l'obtention d'un financement européen soumet les projets bénéficiaires à une évaluation rigoureuse des fonds employés ; une évaluation de la coopération au Togo a été commandée fin 2012 ; enfin, un partenariat avec l'Université de Versailles Saint-Quentin a été conclu en 2014 afin de réaliser chaque année l'évaluation de cinq à six projets cofinancés par le Département ;

- Transversalité des politiques. Le lien avec d'autres politiques conduites par le Département, sous l'égide d'autres directions, a été exploré sans toucher toutefois un grand nombre de domaines. Ainsi, la relation avec la Direction de la jeunesse, gestionnaire du dispositif « Projets humanitaires jeunes » (financement de chantier de jeunes de solidarité internationale) a été renforcée à travers la présentation des demandes devant la Commission coopération internationale. Une ouverture en direction des collègues a été faite, avec la création d'un Prix « Collégiens solidaires du monde » remis pour la première fois en 2014 en clôture des Assises départementales, et des discussions ont été engagées pour favoriser une meilleure exposition des thématiques de solidarité internationale dans les collèges, comme c'est ponctuellement le cas chaque année à l'occasion des Assises, qui se déroulent dans un collège et qui donnent l'occasion de travailler avec les enseignants et des groupes d'élèves à la préparation d'une exposition ou d'une conférence en préparation des Assises. Des échanges d'information ont pu être entrepris avec la Direction de l'économie et de l'emploi à l'occasion de la réception de délégations congolaises en 2014 pour organiser un atelier destiné au secteur privé yvelinois de la filière éco-construction. Enfin, et peut être surtout, une véritable collaboration s'est installée avec la Direction des territoires d'action sociale, qui se traduit chaque année par l'organisation conjointe d'un chantier jeunes au Liban pour des jeunes Yvelinois en difficulté, et par la participation d'un groupe de bénéficiaires du RSA au chantier de construction du Lycée d'Anèho (Togo) pour une période de six mois. Ces actions découlant de la coopération

internationale contribuent de façon additionnelle à atteindre des objectifs d'insertion sociale et d'insertion professionnelle, et participent à la création d'une image positive des services départementaux à l'égard des populations migrantes, qui ne se perçoivent plus comme de simples demandeurs d'aide mais des porteurs de projets tournés vers les autres ;

- Mobilisation des agents du Département. Cette voie n'a pas porté de résultats significatifs. En dehors des directions qui avaient participé précédemment aux actions à l'étranger (direction des routes et des transports, direction des territoires d'action sociale, bibliothèque départementale des Yvelines, IFSY), l'opportunité de solliciter le soutien technique d'autres directions n'est pas apparue durant cette période, principalement en raison du fait que les thèmes de coopération ne correspondent pas nécessairement aux compétences départementales. Des implications ponctuelles d'agents ont pu cependant avoir lieu, à l'occasion de la présence en France de collectivités partenaires (autour de la jeunesse et de la gestion des collèges, ou de la gestion du budget par exemple), sans donner lieu à des échanges structurés dans le temps. Le souhait de mobiliser les agents du Département volontaires pour participer à des actions de solidarité internationale, en dehors de leur temps de travail, dans le cadre d'une association soutenue par le Département, a fait long feu : l'association Réacti'Yv a fonctionné à peu près une année, le temps de mener deux actions de collecte de fonds au profit d'un hôpital psychiatrique du Togo, avant de se mettre en sommeil ;
- Impact local des actions cofinancées. Le Département a systématisé dans les conventions qu'il passe avec les acteurs yvelinois le principe d'une restitution locale de leur projet. Cette manifestation doit être réalisée au moins une fois durant la période couverte par la convention, et bénéficie d'une subvention départementale additionnelle de 500€. Chaque année, plus d'une centaine d'évènements en lien avec la solidarité internationale sont recensés et relayés sur le site du Département, que ces évènements soient liés ou pas à une convention avec le Département ;
- Structuration du réseau des acteurs yvelinois : cette structuration passe principalement par la lettre hebdomadaire d'information, diffusée à environ 500 contacts, et par la rubrique « Solidarité internationale » du Département des Yvelines. Des partenariats ont pu être conclus avec des organisations nationales (par exemple, le Programme Solidarité Eau), pour « décentraliser » en Yvelines des évènements qui se passent normalement à Paris et enrichir ainsi l'offre d'animation sur notre territoire ;
- Visibilité du Département. Il s'agissait essentiellement d'améliorer la présence visuelle du logo du Département en Yvelines, lors des manifestations qu'il soutient, ou à l'étranger, sur le patrimoine réalisé dans le cadre des coopérations ou par les acteurs yvelinois. Le suivi de cette demande d'une meilleure visibilité est cependant difficile, car dépendant des rapports et reportages photos mis à disposition par les acteurs yvelinois. Il n'est ainsi pas encore acquis que le soutien du Département soit bien visible et identifiable sur chacun des projets qu'il peut cofinancer. Quant à la reconnaissance du Département par les acteurs institutionnels principaux du champ de la coopération décentralisée (Ministère des affaires étrangères, Cités Unies France, Union européenne...), elle continue de consolider à mesure des subventions qu'il obtient auprès de ceux-ci et des missions d'observations ou demandes d'information que le Département reçoit de leur part.

b. Des voies d'amélioration à rechercher.

A l'aune de ce bilan, globalement satisfaisant même si l'ancrage de cette politique à tous les niveaux de l'institution départementale demande encore à être approfondi, de nouvelles voies d'amélioration pourraient être données, cherchant à particulier non pas tant l'amélioration de la politique dans ses modalités de mise en œuvre que plutôt ses effets auprès de ses partenaires, en premier lieu les collectivités étrangères et les acteurs yvelinois.

Ainsi, les résultats de la coopération décentralisée, s'ils sont significatifs et visibles sur le terrain avec la mise en place d'infrastructures et de services publics qui, sans l'intervention départementale, n'existeraient pas, ont clairement des effets sur les populations bénéficiaires (accès à l'éducation, la santé, amélioration des services d'eau, d'assainissement, de gestion des déchets...), mais ne semblent avoir qu'un impact limité sur les capacités des collectivités partenaires à prendre en main la continuité des projets et plus globalement leur développement local. L'effet d'apprentissage attendu de ces projets, en permettant aux collectivités partenaires de gagner une expérience concrète et reproductible à d'autres secteurs, n'opère pas de façon aussi satisfaisante qu'attendu, hormis quelques cas. Or, l'objectif premier de la coopération décentralisée doit être de contribuer à une autonomisation croissante de la collectivité partenaire, qu'elle puisse au fur et à mesure de sa progression définir ses propres orientations, ses projets, et se passer progressivement d'aide extérieure, et non de servir les populations en se substituant aux collectivités partenaires. Il conviendrait donc de pouvoir modifier la logique d'intervention du Département des Yvelines dans le cadre de ses coopérations, en vue de laisser une trace durable dans les collectivités partenaires, y compris en cas de disparition de la coopération.

L'impact de la politique sur les acteurs yvelinois pourrait également être amélioré. La dynamique de coopération internationale en Yvelines, née en 2009 avec les premières Assises, consolidée et enrichie jusqu'à aujourd'hui, est d'une intensité et d'une qualité rare en France : environ 300 acteurs, principalement des associations et des associations de migrants, participent à la réalisation d'« Yvelines, partenaires du développement », qu'ils bénéficient de subventions ou qu'ils apportent ponctuellement ou régulièrement leur expertise à des projets. Trois réseaux ou fédérations d'associations ont vu le jour depuis 2010, qui organisent des animations collectives ou mutualisent pour plusieurs de leurs membres des projets collectifs à l'étranger. Si la dynamique peut être soutenue par le Département, ce soutien dépend des conditions fixées par le Conseil, ce qui peut conduire à freiner le développement de cette dynamique dont les préoccupations, à mesure que le réseau d'acteurs se densifie et gagne en maturité, peuvent avoir tendance à emprunter d'autres voies que celles tracées par le Département. Par ailleurs, et c'était un des objectifs initiaux de la politique dès 2007, il s'agirait de promouvoir une coopération entre des territoires plutôt qu'entre des institutions, où les projets résulteraient d'une pluralité d'interventions et de savoir-faire que le Département peut de moins en moins coordonner seul. L'appropriation collective d'objectifs communs, d'une identité yvelinoise partagée et mise en avant par tous, requiert sans doute d'associer davantage les acteurs yvelinois à la gouvernance de la politique, dans la mesure où ils sont concernés et qu'ils respectent les orientations générales déterminées, afin de mettre en avant le territoire des Yvelines plutôt que le Département.

Par ailleurs, au regard de l'évolution du cadre de l'action extérieure des collectivités territoriales, et pour tenir compte des enjeux de promotion du territoire dans son ensemble à l'étranger, la coopération yvelinoise pourrait s'ouvrir au monde économique et lui faire profiter des liens noués à travers la solidarité internationale. Il ne s'agirait bien sûr pas d'ouvrir un front concurrent aux actions que les chambres de commerce et d'industrie, l'Agence régionale de développement ou la galaxie d'acteurs réunie sous le label Business France mènent avec des moyens et une expérience supérieurs, mais de

pratiquer une « diplomatie économique » dans laquelle la solidarité internationale pourrait devenir une porte d'entrée à des intérêts économiques yvelinois et permettre ainsi d'amplifier l'impact de la politique « Yvelines partenaires du développement » sur notre territoire.

III. ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LA PERIODE 2015-2020.

L'échéance de 2020 est importante pour le Département des Yvelines : elle se situera à la veille du 15^e anniversaire de la politique, période suffisamment longue pour permettre une évaluation significative des résultats atteints par la politique ; elle coïncidera par ailleurs avec le début de la mise en œuvre d'une réforme de la décentralisation en France, qui conduira à une révision importante du périmètre de compétences et des modes d'action de la collectivité départementale. Il est donc essentiel de tenir compte de cette échéance, en intégrant y compris l'hypothèse que le Département n'ait plus la volonté de poursuivre sa politique de coopération internationale.

De ce fait, la priorité stratégique de la politique « Yvelines, partenaires du développement » pour la période 2015-2020 doit être de viser l'autonomisation des bénéficiaires de la politique, afin que ceux-ci soient en mesure de poursuivre leur action au-delà de l'intervention du Département. Les deux bénéficiaires de la politique, les collectivités étrangères signataires d'accords de coopération décentralisée d'une part, les acteurs yvelinois impliqués dans la solidarité internationale d'autre part, sont au centre de ces objectifs.

Objectif 1 : Faire de la coopération décentralisée un outil d'accompagnement des processus de décentralisation dans les pays présentant un intérêt particulier pour le Département en vue de construire les capacités de ces collectivités à prendre en main leur propre développement de façon autonome et pérenne.

Depuis 2007, le Département des Yvelines a consacré son effort à un nombre réduit de pays, soit que ceux-ci aient la particularité d'être le pays d'origine d'un nombre important de ressortissants habitant les Yvelines, soit qu'ils se situent dans l'aire d'influence traditionnelle de la France et présentent à ce titre un intérêt stratégique pour le maintien de cette influence et le développement des intérêts français. Cette liste de pays est à ce jour la suivante : Bénin, République du Congo, Liban, Mali, Maroc, Sénégal et Togo. Le Conseil départemental ne s'interdit pas d'ouvrir cette liste à d'autres pays bénéficiaires, sous réserve d'analyse de leur intérêt, dans le cadre d'actions de coopération institutionnelle ou à caractère ponctuel.

L'objectif final des coopérations qui seront mises en œuvre visera le renforcement des capacités des collectivités partenaires en vue de leur procurer des ressources durables pour leur développement autonome, en évitant donc la création de liens de dépendance à l'aide apportée par le Département des Yvelines. De ce point de vue, le Département recherchera en particulier à améliorer les capacités institutionnelles des collectivités partenaires (analyse et planification du développement, organisation des services et performance interne, formation des élus et des personnels des collectivités...), les capacités à mobiliser leurs ressources propres

(amélioration de la fiscalité locale, valorisation du domaine, création de services publics concourant au financement des compétences des collectivités), et les capacités à obtenir des financements extérieurs sur le plan national ou international (appui à la réalisation des études de faisabilité nécessaires aux demandes de financement, formation des personnels, mise en place des outils de reddition de comptes et de traçabilité des fonds obtenus...).

Objectif 2 : Renforcer et étendre la structuration de la dynamique yvelinoise de coopération internationale, en y intégrant les relations économiques susceptibles de bénéficier aux entreprises yvelinoises, et en favorisant une gestion concertée et une appropriation de cette dynamique par les acteurs yvelinois eux-mêmes dans la perspective de son autonomisation.

Depuis 2007, le Département a accompagné la maturation et la montée en compétences des acteurs yvelinois (collectivités, associations, collèges...) et a participé à faire émerger une dynamique originale et propre aux Yvelines. La création du groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement » en 2015 représente une nouvelle étape dans l'accompagnement de cette dynamique, en associant ces acteurs à la gouvernance et au pilotage de celle-ci, en les mettant en position de prendre part aux orientations des activités qui les concernent, en intégrant à leurs demandes les enjeux et contraintes de pérennisation de cette dynamique. Avec cette nouvelle structure, dont le Département demeure le membre le plus influent, il s'agira de poursuivre dans la direction d'une autonomisation du mouvement : développement des capacités des acteurs, mutualisation des projets, recherche de financements extérieurs, visibilité auprès du grand public...

Objectif 3 : Favoriser une plus grande cohérence et lisibilité d'une coopération yvelinoise s'appuyant sur les compétences départementales et sur les atouts de son territoire.

Le Département pourrait rechercher à mettre en avant l'identité du territoire yvelinois à travers son action extérieure, en favorisant par exemple une diversification des partenariats autour des atouts structurants qu'il souhaite promouvoir et qui viendront renforcer son attractivité et sa visibilité sur le plan international : il s'agit par exemple de la promotion de l'éco-construction, du véhicule électrique intelligent, de l'économie numérique ou du tourisme vert. Cette promotion pourrait s'appuyer sur des coalitions diversifiées d'acteurs territoriaux (universités ou centres de recherche, entreprises, associations, collectivités locales, organismes publics...) impliquant une logique double de solidarité internationale et de marketing économique. De tels projets mutualisés pourraient ainsi contribuer à l'affirmation du territoire yvelinois et de son potentiel dans la compétition mondiale entre les territoires. Le GIP « Yvelines coopération internationale et développement » pourrait alors jouer un rôle de catalyseur de projets mutualisés, impliquant ces acteurs et le Département, au titre de sa coopération décentralisée ou bien d'autres politiques départementales. Une autre direction à emprunter consiste à

s'appuyer sur les compétences générales du Département pour leur donner une dimension et une ouverture internationales apportant une valeur ajoutée supplémentaire à l'action départementale : il s'agit en particulier de pouvoir impliquer les collèges et de participer à l'éducation à la citoyenneté aux côtés des enseignants, et de poursuivre les collaborations innovantes dans le secteur de l'action sociale en se servant de la coopération comme un levier supplémentaire pour favoriser l'insertion des publics en difficulté.